

**DÉCISION N° 2025-009**

Service Pôle Citoyen

CONTRAT DE CESSIION DE DROIT**Le Maire de Villiers-sur-Orge,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**VU** la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de programmer une soirée dansante lors des vœux à la population ;**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de valider le contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle entre l'association Pepino et la ville de Villiers-sur-Orge qui définit les modalités de paiement de la prestation et des droits d'auteurs ;**DÉCIDE****Article 1 :****D'APPROUVER** le contrat de cession entre la commune de Villiers-sur-Orge et l'association Pepino située 13 avenue Gallieni 93130 Noisy-le-Sec pour le concert du groupe Idhem.**Article 2 :****DE PRÉCISER** que le montant de la prestation s'élève à 2 080 € TTC.**Article 3 :****DE SIGNER** tous les documents contractuels s'y rapportant.**Article 4 :****DE PAYER** les dépenses inscrites au budget communal sur le chapitre 011.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 10 janvier 2025

Le Maire

Gilles Fraysse